

Annexe IV: retraits⁴

| N° | Références | Intitulé | Motifs du retrait |
|------------------------------------|--|--|--|
| Un pacte vert pour l'Europe | | | |
| 1. | COM(2017) 826 final 2017/0336 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil | Obsolète: la proposition se rapporte à la période budgétaire 2014-2020 et n'est plus nécessaire. |
| 2. | COM(2017) 97 final 2017/0043 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un plan pluriannuel applicable aux stocks de petits pélagiques de la mer Adriatique et aux pêcheries exploitant ces stocks | Aucune perspective d'accord: le champ d'application de la proposition a été partiellement intégré dans des accords internationaux et plusieurs propositions de modification en dénaturent le contenu d'une manière entravant la réalisation des objectifs. |
| 3. | COM(2014) 265 final 2014/0138 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL prévoyant une interdiction de la pêche au filet dérivant, modifiant les règlements (CE) n° 850/98, (CE) n° 812/2004, (CE) n° 2187/2005 et (CE) n° 1967/2006 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 894/97 du Conseil | Obsolète: plusieurs éléments ont été intégrés dans le nouveau règlement sur les mesures techniques [règlement (UE) 2019/1241 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques]. En outre, cela fait plusieurs années que les colégislateurs n'ont pas du tout progressé en la matière. |

⁴ La présente liste énumère les propositions législatives pendantes que la Commission a l'intention de retirer dans un délai de six mois (d'ici juillet 2020)

| N° | Références | Intitulé | Motifs du retrait |
|----|--|--|---|
| 4. | COM(2012) 332 final 2012/0162 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée | Obsolète: d'autres propositions [telles que, par exemple, la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement en ce qui concerne le contrôle des pêches - COM(2018) 368], qui sont soit déjà adoptées soit en cours de négociation ont entretemps intégré les principaux éléments de cette proposition. |
| 5. | COM(2012) 413 final 2012/0201 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1100/2007 du Conseil instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes | Obsolète: le stock d'anguilles a évolué depuis 2012; d'autres règlements, tels que les règlements établissant les possibilités de pêche sous la forme de totaux admissibles de captures (TAC) et de quotas annuels, ont depuis lors intégré les principaux éléments de cette proposition. |
| 6. | COM(2012) 432 final 2012/0208 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 850/98 du Conseil visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins | Obsolète: plusieurs éléments ont été repris par le nouveau règlement sur les mesures techniques [règlement (UE) 2019/1241 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques]. |
| 7. | COM(2011) 470 final 2011/0206 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un plan pluriannuel pour le stock de saumon de la Baltique et les pêcheries qui exploitent ce stock | Obsolète: dans l'intervalle, un plan pluriannuel global pour la mer Baltique a été adopté [règlement (UE) 2016/1139 établissant un plan pluriannuel pour les stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et les pêcheries exploitant ces stocks]. |
| 8. | COM(2011) 479 final 2011/0218 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée | Obsolète: d'autres règlements ont depuis intégré les principaux éléments de cette proposition, tels que le règlement (UE) 2019/1022 du Conseil établissant un plan pluriannuel pour les pêcheries exploitant des stocks démersaux en Méditerranée occidentale et modifiant le règlement (UE) n° 508/2014. |

| N° | Références | Intitulé | Motifs du retrait |
|-----|--|--|--|
| 9. | COM(2013) 892 final 2013/0433 (COD) | Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative au clonage des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine et équine élevés et reproduits à des fins agricoles | Aucune perspective d'accord: les colégislateurs n'ont pas du tout avancé sur ce point depuis 2015 et il est peu probable que de nouveaux progrès soient réalisés à l'avenir. |
| 10. | COM(2013) 893 final 2013/0434 (APP) | Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL relative à la mise sur le marché des denrées alimentaires obtenues à partir d'animaux clonés | Aucune perspective d'accord: les colégislateurs n'ont pas du tout avancé sur ce point depuis 2015 et il est peu probable que de nouveaux progrès soient réalisés à l'avenir. |
| 11. | COM(2017) 648 final 2017/0290 (COD) | Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 92/106/CEE relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés de marchandises entre États membres | Aucune perspective d'accord: plusieurs propositions de modification dénaturent le contenu de la proposition d'une manière entravant la réalisation des objectifs poursuivis. Par ailleurs, la nécessité d'accroître la part des modes de transport durables dans le transport total dans le cadre du pacte vert pour l'Europe exige un soutien accru en faveur des solutions multimodales, et la proposition actuelle est donc insuffisante. |
| 12. | COM(2013) 20 final 2013/0011 (NLE) | Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la présentation, au nom de l'Union européenne, de demandes concernant l'ajout de nouvelles rubriques à l'annexe VIII ou IX de la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination | Obsolète: la proposition n'a pas été adoptée avant la réunion à laquelle elle était destinée. |
| 13. | COM(2018) 731 final 2018/0379 (NLE) | Proposition de DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la trente-huitième réunion du comité permanent de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe en ce qui concerne des amendements aux annexes II et III de ladite convention | Obsolète: la proposition n'a pas été adoptée avant la réunion à laquelle elle était destinée. |
| 14. | COM(2019) 494 final 2019/0241 (NLE) | Proposition de DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la trente-neuvième réunion du comité permanent de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe en ce qui concerne des amendements aux annexes II et III de ladite convention | Obsolète: la proposition n'a pas été adoptée avant la réunion à laquelle elle était destinée. |
| 15. | COM(2009) 585 final 26.10.2009 | Proposition de décision du Conseil définissant la position à adopter au nom de la Communauté européenne à l'égard des propositions visant à amender les annexes II et III du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (protocole ASP/DB) de la convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (convention de Barcelone) lors de la seizième réunion des parties contractantes | Obsolète: la proposition n'a pas été adoptée avant la réunion à laquelle elle était destinée. |

| N° | Références | Intitulé | Motifs du retrait |
|--|--|---|---|
| Une Europe adaptée à l'ère du numérique | | | |
| | | | |
| 16. | COM(2017) 257 final 2017/0087 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL fixant les conditions et la procédure qui permettent à la Commission de demander aux entreprises et associations d'entreprises de fournir des renseignements en rapport avec le marché intérieur et des domaines connexes | Aucune perspective d'accord: les discussions au Conseil sont suspendues depuis mars 2018. |
| 17. | COM(2014) 28 final 2014/0012 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (CE) n° 715/2007 et (CE) n° 595/2009 en ce qui concerne la réduction des émissions polluantes des véhicules routiers | Obsolète: le contenu de la proposition est en très grande partie traité dans le cadre d'autres dossiers déjà adoptés entretemps [par exemple, les dispositions relatives aux informations sur la réparation et l'entretien des véhicules adaptées par le règlement (UE) 2018/858] ou en cours d'examen [dossier pendant COM(2019) 208]. D'autres aspects devraient être couverts de manière plus globale dans une nouvelle proposition relative aux normes d'émission EURO 7. |
| 18. | COM(2013) 75 final 2013/0048 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la surveillance du marché des produits et modifiant les directives du Conseil 89/686/CEE et 93/15/CEE, les directives du Parlement européen et du Conseil 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 1999/5/CE, 2000/9/CE, 2000/14/CE, 2001/95/CE, 2004/108/CE, 2006/42/CE, 2006/95/CE, 2007/23/CE, 2008/57/CE, 2009/48/CE, 2009/105/CE, 2009/142/CE et 2011/65/UE, ainsi que les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 305/2011, (CE) n° 764/2008 et (CE) n° 765/2008 | Obsolète: l'adoption du règlement sur la surveillance du marché et la conformité des produits [règlement (UE) 2019/1020] rend cette proposition obsolète et redondante. |

| N° | Références | Intitulé | Motifs du retrait |
|--|---|---|--|
| Une économie au service des personnes | | | |
| 19. | COM(2013) 342 final 2013/0181 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la fourniture et à la qualité des statistiques destinées à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques | Obsolète: les objectifs concernant l'assurance de la qualité des statistiques ont été largement atteints dans le cadre du protocole d'accord entre Eurostat et la direction générale «Statistiques» de la Banque centrale européenne visant à garantir la qualité des statistiques utilisées pour la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (2016). L'assurance de la qualité des statistiques utilisées pour la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) s'inscrit dans le cadre de l'examen en cours de la gouvernance économique. |
| 20. | COM(2013) 884 final 2013/0432 (COD) | Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur le cadre juridique de l'Union régissant les infractions douanières et les sanctions qui y sont applicables | Aucune perspective d'accord: elle sera remplacée par une nouvelle initiative visant à renforcer l'application des règles douanières, dans le cadre du plan d'action pour l'union douanière visé à l'annexe 1 du présent programme de travail de la Commission. |
| Une Europe plus forte sur la scène internationale | | | |
| 21. | COM(2009) 65-2 final 2009/0019 (APP) | Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et la République de Corée sur certains aspects des services aériens | Obsolète: cette proposition a été remplacée par une nouvelle proposition de décision du Conseil présentée par la Commission [COM(2019) 92]. |
| 22. | COM(2013) 243 final 2013/0129 (NLE) | Proposition de DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à adopter au nom de l'Union européenne en ce qui concerne certaines résolutions devant être votées dans le cadre de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) | Obsolète: cette proposition n'a pas été adoptée avant la réunion à laquelle elle était destinée. |
| 23. | COM(2015) 18 final 2015/0011 (NLE) | Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE, concernant une modification du règlement intérieur du Comité mixte de l'EEE (élargissement à la Croatie) | Obsolète: le fond de cette proposition a été repris par la décision (UE) 2018/4 du Conseil du 18 décembre 2017 relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE concernant une modification du règlement intérieur du Comité mixte de l'EEE. |

| N° | Références | Intitulé | Motifs du retrait |
|-----|--|--|---|
| 24. | COM(2015) 48 final 2015/0027 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant (refonte) | Aucune perspective d'accord: la proposition sera remplacée par une nouvelle initiative en faveur d'un mécanisme de sanctions renforcé, mentionné à l'annexe 1 du présent programme de travail de la Commission. |
| 25. | JOIN(2016) 37 final 2016/0241 (NLE) | Proposition conjointe de DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le gouvernement de la Malaisie | Obsolète: la Commission a préparé, en 2018, une proposition révisée de décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord-cadre de partenariat et de coopération en tant qu'accord mixte (ne relevant pas de l'UE uniquement) [JOIN(2018) 20], rendant cette proposition de 2016 obsolète. |
| 26. | JOIN(2016) 38 2016/0243 (NLE) | Proposition conjointe de DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le gouvernement de la Malaisie | Obsolète: à la lumière de la proposition révisée de la Commission relative à la signature de l'accord de partenariat et de coopération [JOIN(2018) 20] |
| 27. | COM(2017) 668 final 2017/0301(NLE) | Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, notamment pour le coton, les restrictions à l'exportation dans l'agriculture, les subventions au secteur de la pêche, la réglementation intérieure dans le secteur des services, ainsi que les PME/la transparence des mesures réglementaires concernant le commerce des marchandises | Obsolète: cette proposition a été dépassée par les événements, c'est-à-dire qu'elle est devenue inutile, aucun consensus n'ayant été dégagé lors de la 11 ^e conférence ministérielle de l'OMC sur les décisions envisagées dans le cadre du programme de Doha pour le développement. |
| 28. | JOIN(2018) 20 final 2018/0269 (NLE) | Proposition conjointe de DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le gouvernement de la Malaisie, d'autre part | Obsolète: la proposition prévoit une application provisoire, qui n'est plus pertinente. |
| 29. | COM(2019) 56 final 2019/0028 (NLE) | Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne lors de la 14 ^e session de l'Assemblée générale de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en ce qui concerne l'élection du Secrétaire général de l'OTIF pour la période du 8 avril 2019 au 31 décembre 2021 | Obsolète: cette proposition n'a pas été adoptée avant la réunion à laquelle elle était destinée. |

| N° | Références | Intitulé | Motifs du retrait |
|---|---|--|---|
| Un nouvel élan pour la démocratie européenne | | | |
| 30. | COM(2011) 635 final 2011/0284 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à un droit commun européen de la vente | Obsolète: cette proposition a été remplacée par deux autres propositions concernant les contrats i) pour la fourniture de contenus numériques et ii) pour les ventes en ligne de biens et autres ventes à distance de biens, qui ont été adoptées depuis [directive (UE) 2019/771 et directive (UE) 2019/770]. |
| 31. | COM(2008) 229 final 2008/0090 (COD) COM(2011) 137 final 2011/0073(COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission / Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission | Aucune perspective d'accord: depuis 2011, les colégislateurs n'ont progressé sur aucune de ces deux propositions. Dans l'intervalle, celles-ci sont devenues en grande partie obsolètes. |
| 32. | COM(2013) 78 final 2013/0049 (COD) | Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la sécurité des produits de consommation et abrogeant la directive 87/357/CEE du Conseil et la directive 2001/95/CE | Aucune perspective d'accord et caractère obsolète: cette proposition a été partiellement remplacée par le «paquet législatif sur les produits», qui a conduit à l'adoption du règlement (UE) 2019/1020 sur la surveillance du marché et la conformité des produits. La Commission présentera une nouvelle proposition, comme annoncé dans l'annexe II du programme REFIT. |